



## Garant pour la location d'un appartement?

-----  
Par Visiteur

Je suis actuellement militaire et je quitte l'armée début novembre. j'ai trouvé un emploi en région parisienne et mon ami est muté en région parisienne. Nos revenus nets seront de 4100 euros hors prime, les loyers sont inférieurs à 1200 euros. Nous sommes donc supérieurs à trois fois le montant des loyers demandés. Cependant nous avons tous les deux une période d'essai de 3 mois et à cause de cela on nous réclame un garant malgré les revenus élevés (contrat de travail fournis). Je voudrais savoir si ce n'est pas abusif?

Merci

-----  
Par Visiteur

Bonjour.

Par garant, vous entendez une personne qui se porterait caution pour vous?

Cordialement.

-----  
Par Visiteur

Oui il me semble. En fait c'est pour le risque loyer impayé

-----  
Par Visiteur

Re-bonjour.

Alors oui, ils ont bien le droit. Ceci est clairement prévu par la loi du 6 juillet 1989.

Maintenant, vous pouvez toujours rechercher une autre agence qui n'emploie pas ce genre de pratiques, que je trouve franchement abusives mais qui sont malheureusement permises.

Cordialement.

Merci d'avoir fait appel à notre équipe.

-----  
Par Visiteur

Merci à vous mais hélas elle demande toute la même chose pour louer un pavillon ou une petite maison de ville mais pas pour les appartements.

Merci de vos réponses